

NEW BRUNSWICK  
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## **AVIS DE RÈGLE**

### **PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 55-101 – *DISPENSE DE CERTAINES EXIGENCES DE DÉCLARATION D'INITIÉ* (NC 55-101)**

**ET**

### **L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 55-101IC (55-101IC)**

Le 12 juillet 2007, le ministre de la Justice et de la consommation a donné son consentement à l'adoption des projets modifications modifiant les textes réglementaires suivants, qui entrent en vigueur le 10 septembre 2007 :

- Projet de modifications modifiant la NC 55-101; et
- Projet de modifications modifiant l'Instruction complémentaire 55-101IC